



2021/016

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE

SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Le Conseil Municipal a été convoqué le 28 mai 2021 pour la séance du 7 juin 2021 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 12 - 2021 Reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité pour la période 2021/2027
- 13 - 2021 Délibération relative à la prise de compétence mobilités pour les communes
- 14 - 2021 Demande de subvention pour la rénovation de la salle polyvalente dans le cadre du programme CLIMAXION

Mr le Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter 3 délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

La première portant sur le lancement d'une procédure d'acquisition de biens vacants sans maître.

La seconde portant sur une motion pour une extension à l'ensemble de la Région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres.

La troisième portant sur la réunion de l'Assemblée générale de la SPL-XDEMAT sur la répartition du capital social.

Il s'agit de trois questions dont l'examen ne peut être différé au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le 7 juin à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de Moncel-sur-Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

séance du 07 juin 2021



2021/017

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames et Messieurs : Alain CHANE, Christine DUMAY, Ernest BOUR, Mathieu SESMAT, Angélique GAUVAIN, Delphine GRECO, Aldo IANNI, Jean-Marc LESCURE, Loic MERCIER, Marc NASSAU, Nicolas PERRIN, Mireille PICARDAT, Fabien REFFI, Cédric TOUSSAINT, Vanessa THOUAILLE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Madame Delphine GRECO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elles a acceptés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 29 mars fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté.

7-10 Divers

12 - 2021 Reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité pour la période 2021/2027

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le SDE 54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97% du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE 54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97% du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune.

Monsieur le maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE 54 un reversement de sa TCCFE à hauteur de 97% du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Le conseil municipal, après l'exposé et en avoir délibéré,

Approuve le reversement, de 97% de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçue par le SDE 54 sur le territoire de la commune pour la période



2021/018

courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54.

Précise que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

5.7 Intercommunalité

13 - 2021 Délibération relative à la prise de compétence mobilités pour les communes

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné s'est prononcé en faveur de la prise de compétence "organisation de la mobilité",

L'objectif du dispositif est de favoriser la mobilité des publics les plus fragiles, en mettant en relation de conducteurs bénévoles avec des habitants du territoire qui rencontrent des difficultés pour leurs trajets du quotidien et qui nécessitent une aide aux déplacements. L'expérience débutera en septembre 2021 au sortir de la crise sanitaire.

Il revient maintenant à chacune des 42 communes membres de l'intercommunalité de se prononcer sur cette prise de compétence afin que celle-ci devienne effective
De nommer un référent communal mobilité qui s'engagera à participer aux réflexions en lien avec les questions de mobilité au sein de la communauté de communes Seille et Grand Couronné

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Vu la délibération n°25 en date du 25 mars 2021, du conseil de la communauté de communes de communes de Seille et Grand Couronné, relative à la prise de compétence « organisation des mobilités » ;

Décide à l'unanimité,

D'émettre un avis favorable au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes de Seille et Grand Couronné

Nomme Monsieur Fabien REFFI comme référent communal mobilité qui s'engagera à participer aux réflexions en lien avec les questions de mobilité au sein de la communauté de communes Seille et Grand Couronné

7- 5 Subventions

14-2021 Demande de subvention pour la rénovation de la salle polyvalente dans le cadre du programme CLIMAXION

Monsieur le Maire expose au conseil le programme CLIMAXION mis en place par l'ADEME et par la Région Grand Est .Il s'agit d'un dispositif permettant de débloquer une aide pour les rénovations énergétiques des bâtiments publics,

séance du 07 juin 2021



2021/019

Il propose donc d'effectuer une demande d'aide financière au titre du CLIMAXION concernant les travaux futurs de rénovation thermique de la salle polyvalente..

Vu l'exposé du maire

Vu le dispositif CLIMAXION mis en place par l'ADEME et par la Région Grand Est

Vu l'estimation annexée des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'estimation des travaux de rénovation énergétiques de la salle polyvalente
Sollicite sur la base de cette estimation, une aide financière dans le cadre du programme CLIMAXION,

Autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier

3-5 Autres actes de gestion du domaine public

15-2021 Délibération autorisant le lancement d'une procédure d'acquisition de biens vacants sans maître.

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 1123-1 à 4 et L2222-20 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 539 et 713 ;

Il est proposé de mettre en place une procédure de biens vacants sans maître afin que les terrains n'ayant pas de propriétaire connu, puis être incorporés dans le domaine communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le lancement de la procédure d'acquisition des biens vacants sans maître sur l'ensemble du territoire communal.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 Autres domaines de compétence

16-2021 Motion pour une extension à l'ensemble de la Région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres.



2021/020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire rappelle le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.(collectivité Européenne d'Alsace)

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Il rappelle également que l'autoroute A35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Il souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Il précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Adopte à 14 voix pour 1 abstention, Madame Mireille PICARDAT contre la motion suivante :

Le conseil municipal de Moncel-sur-Seille, réuni le 07 juin 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.



2021/021

9.1 Autres domaines de compétence des communes

17-2021 Assemblée général de la SPL-XDEMAT sur la répartition du capital social.

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,



2021/022

- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur la composition du capital ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **approuver** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- **donner** pouvoir au maire, représentant à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.



2021/023

Le conseil municipal, à l'unanimité ,
Approuve la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDEMAT comme proposé
ci-dessus
Donne pouvoir au maire, représentant à l'assemblée générale de la SPL-XDEMAT
pour voter cette nouvelle répartition du capital.

La séance est levée à 21h15
Les délibérations suivantes ont été prises

<p>12 - 2021 <i>Reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité pour la période 2021/2027</i></p> <p>13 - 2021 <i>Délibération relative à la prise de compétence mobilités pour les communes</i></p> <p>14 - 2021 <i>Demande de subvention pour la rénovation de la salle polyvalente dans le cadre du programme CLIMAXION</i></p> <p>15 - 2021 <i>Délibération autorisant le lancement d'une procédure d'acquisition de biens vacants sans maître.</i></p> <p>16 - 2021 <i>Motion pour une extension à l'ensemble de la Région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres.</i></p> <p>17 - 2021 <i>Assemblée général de la SPL-XDEMAT sur la répartition du capital social.</i></p>

Divers :

- Trois devis ont été demandé pour l'aménagement du chemin piéton et cycliste rue de l'Ancienne Gare, l'entreprise EVP de Sornéville a été retenue.
- Trois réunions d'enquêtes de terrain et d'échanges se sont tenues à Moncel-sur-Seille organisées par le Syndicat Mixte Moselle Aval et réunissant plusieurs villages, l'objectif étant d'identifier les enjeux le long de la Seille et ses affluents (Loutre Noire.....).
- Signature d'une convention entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau à Moncel-sur-Seille le 18 mai. Les objectifs de ce contrat sont de reconquérir la qualité des cours d'eau, la qualité des ressources en eau utilisées, mais aussi de s'adapter aux effets du changement climatique, d'améliorer les performances des réseaux d'eau pour économiser la ressource, et de reconquérir de la biodiversité du Territoire.



2021/024

- Des élus sont revenus sur un point déjà évoqué: la sécurité routière au village, des réflexions ont été évoquées et seront approfondies lors d'une prochaine commission sécurité.

- la Maison du Sel, l'association Tous en sel, la commune et l'ASLM organisent le 4 juillet à Moncel-sur selle, salle polyvalente, un événement pour mettre en valeur la thématique du sel à partir d' animations et spectacles pour adultes et enfants. Un après-midi récréatif qui sera clos le soir par un apéritif.



2021/025

SIGNATURES

Alain CHANE. Le maire

Ernest BOUR

Christine DUMAY

Angélique GAUVAIN

Delphine GRECO DECAVELE

Aldo IANNI

Jean-Marc LESCURE

Loïc MERCIER

Marc NASSAU

Mireille PICARDAT

Nicolas PERRIN

Fabien REFFI

Matthieu SESMAT

Cédric TOUSSAINT

Vanessa THOUAILLE